



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LUNEL-VIEL N° 05/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'Administration : 11
En exercice : 11

SEANCE DU 15 MARS 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE : 8 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : Mme FROIDURE – Mme MOUSSU – Mme MONGRAIN – Mme FLOCH – Mme GARCIA – M. VADELL – M. CHAZALLET

ABSENTS EXCUSÉES : M. FENOY – Mme BOUABDALLAH – Mme GRANDGONNET – Mme DEFAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONGRAIN

OBJET : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES AU PRESIDENT

Rapporteur : madame Froidure

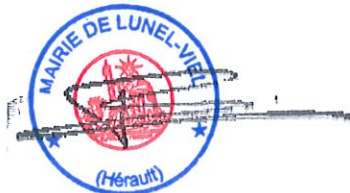
Madame Froidure communique aux membres du conseil d'administration :

- ✚ La décision n° 01/2024, en date du 17/01/2024, ayant pour objet « AIDE », par laquelle le président décide d'accorder une aide financière non remboursable, qui sera payée par chèque directement sur le compte bancaire du créancier Clinique Via Domitia - Lunel, en prenant en charge la créance suivante :
 - Facture Clinique Via Domitia – Lunel, N°23033280 du 29 novembre 2023 pour un montant de 203,85 €. Le CCAS participe au paiement de la facture, conformément aux dispositions en vigueur de la Régie d'avances et de recettes « aides et secours ».

Le conseil d'administration du CCAS, ayant oui l'exposé de madame Froidure, et après en avoir délibéré et débattu, prend acte **à l'unanimité** de la décision n° 01/2024 prise en vertu des pouvoirs délégués au président.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président
Fabrice Fenoy



La Secrétaire
Johane Mongrain

